



## DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE

Part R (EUR) - Acc

### GESTION ACTIONS

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

Actif net du fonds  
**110.7M€**

Valeur liquidative  
**105.49€**

Date de création Part R  
**22 juin 2018**

Code ISIN  
**FR0013334380**

Code Bloomberg  
**DORMEUR FP EQUITY**

Gérants : Laurent Trules • Back-ups : Gilles Sitbon ; Frédéric Ponchon

Pays d'enregistrement



#### OBJECTIF DE GESTION ET PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est de favoriser le développement d'entreprises, majoritairement de la zone euro, qui apportent des solutions aux enjeux climatiques via leurs offres de produits ou de services ou qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Classifié « Article 9 » au sens de la réglementation européenne SFDR, bénéficiant des labels ISR et Greenfin, ce fonds met l'intensité verte et la décarbonation au cœur de son processus de gestion. Le fonds s'engage ainsi à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel. Pour ce faire, le fonds s'appuie sur une gestion thématique construite autour de huit « éco-activités » participant à la transition environnementale et à la lutte contre le changement climatique. Le fonds vise à dégager une performance supérieure à celle de l'indice Euronext Green Solutions Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR (code Bloomberg EZGSPABN Index) (depuis le 31/12/2024) sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Le fonds ne vise pas à répliquer cet indicateur de référence et peut donc s'en écarter de façon significative.

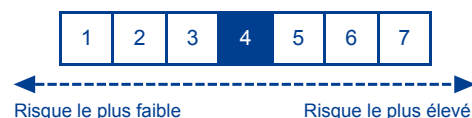
#### COMMENTAIRE DE GESTION MENSUEL

En juillet, les marchés sont confrontés à la rupture du cessez-le-feu entre les Etats-Unis et l'Iran, ainsi qu'à d'importantes prises de profits sur l'IA. La reprise des frappes et le rétablissement du blocus du détroit d'Ormuz ont ravivé les inquiétudes et fait resurgir des risques qui semblaient s'atténuer (rebond de l'énergie, des taux et des anticipations d'inflation). La reprise des discussions, poussée par la Chine et les pays du Golfe, entretient néanmoins l'espoir d'une désescalade. Face à la résurgence du risque inflationniste, les marchés anticipent de nouvelles hausses de taux de la BCE dès septembre. Le débouclage massif des positions sur les valeurs liées à l'IA (semi-conducteurs, électrification) après un trimestre historique, pèse fortement sur la performance du fonds. Les publications de résultats, majoritairement supérieures aux attentes, ont donné lieu à des réactions de marché asymétriques, avec des bonnes surprises peu récompensées (GEA, Nordex, Legrand) et des déceptions lourdement sanctionnées (Auto1, Konecranes). La Commission européenne dévoile son plan visant à doubler l'électrification de l'Europe d'ici 2040, ce qui permettrait de diviser par trois les importations de gaz, par deux celles de pétrole tout en réduisant la facture de 260 mrd\$ par an.

#### RISQUES DU FONDS

Les investissements en actions sont susceptibles de connaître d'importantes variations de cours. Le fonds est exposé à des risques spécifiques, notamment le **risque de perte en capital**, le risque actions, le risque de change, le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers, le risque de durabilité. Le capital investi n'est pas garanti. Vous pourriez récupérer moins que ce que vous avez investi. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds.

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



L'Indicateur Synthétique de Risque (ISR ou SRI) est un indicateur global du risque du produit résultant de la combinaison de deux risques : le risque de marché et le risque de crédit. Il est sur une échelle de 1 (risque le plus faible mais qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque) à 7 (risque le plus



**GREENFIN LABEL**  
FRANCE FINANCE VERTE



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

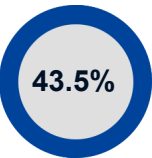
HISTORIQUE DE LA PERFORMANCE NETTE DEPUIS CRÉATION (%)

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

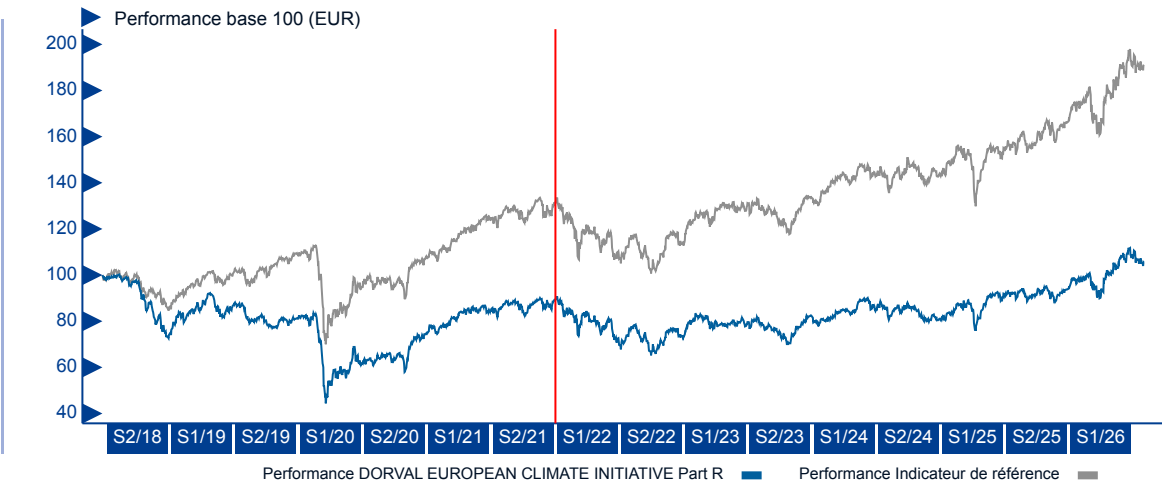
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les calculs de performance sont réalisés dividendes nets réinvestis pour l'OPCVM et pour l'indicateur de référence. A compter du 31/12/2024, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice Euronext Green Solutions Paris-Aligned Benchmark NR EUR suite au changement de stratégie opéré sur le fonds afin de le rendre éligible à un fonds d'investissement durable, investissant dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental ou social. L'indice de référence est libellé en euro.

PERFORMANCE NETTE DEPUIS LA CRÉATION

Active share



L'active share évalue la différence de composition d'un portefeuille actions par rapport à son indice de référence.



Performances nettes cumulées

Table with 10 columns: 1 mois, 3 mois, 6 mois, YTD, 1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans, Depuis création. Rows: Fonds - Part R, Indicateur de référence, Ecart.

Performances nettes annualisées

Table with 4 columns: 3 ans, 5 ans, 10 ans, Depuis création. Rows: Fonds - Part R, Indicateur de référence, Ecart.

Performances nettes calendaires

Table with 12 columns: 2026 - YTD, 2025, 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, and three empty columns. Rows: Fonds - Part R, Indicateur de référence, Ecart.

### HISTORIQUE DE LA PERFORMANCE NETTE DEPUIS CRÉATION (%)

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

#### PRINCIPAUX MOUVEMENTS

|        |           |               |                                              |
|--------|-----------|---------------|----------------------------------------------|
| Achats |           | Renforcements | NOKIA<br>INFINEON TECHNOLOGIES<br>AG<br>AT&S |
| Ventes | CAPGEMINI | Allègements   | KION GROUP AG<br>ALSTOM<br>VINCI             |

#### REPARTITION ECO-ACTIVITES

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| Technologie de l'information        | 22.4% |
| Industries éco-efficientes          | 17.1% |
| Ecoconstruction                     | 11.9% |
| Economie circulaire                 | 11.9% |
| Transport propre                    | 10.4% |
| Energies vertes                     | 5.7%  |
| Adaptation au changement climatique | 2.3%  |
| Agriculture & Forêts                | 0.0%  |
| Hors éco-activités                  | 17.1% |

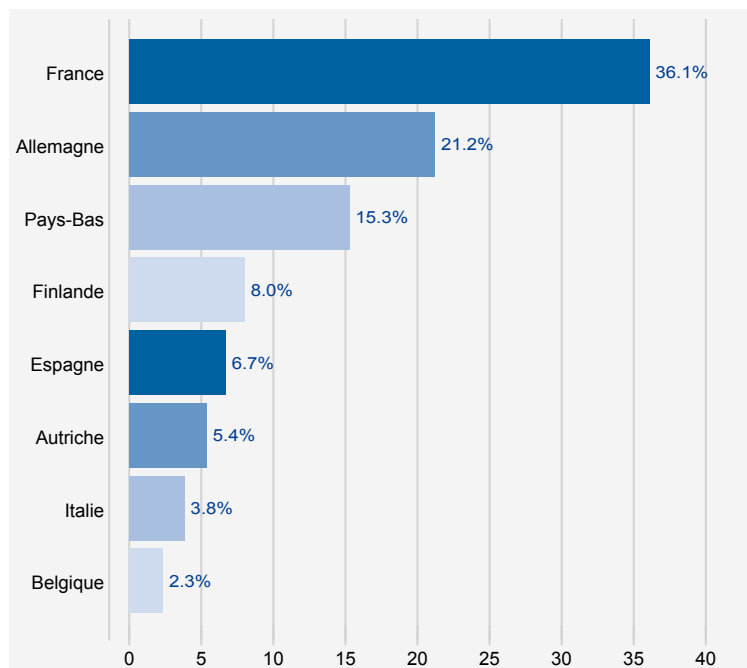
|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Nombre de lignes totales actions | 51             |
| 5ère lignes actions              | 19.6%          |
| 10ère lignes actions             | 35.2%          |
| Capitalisation boursière médiane | 34,459.1<br>M€ |

| Top 10 Actions        | Pays      | Secteur                    | Poids | Thématiques d'investissement |
|-----------------------|-----------|----------------------------|-------|------------------------------|
| KONECRANES OYJ        | Finlande  | Industries                 | 4.6%  | Transport propre             |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | France    | Industries                 | 4.0%  | Industries éco-efficientes   |
| KLEPIERRE             | France    | Immobilier                 | 4.0%  | Ecoconstruction              |
| ASML HOLDING          | Pays-Bas  | Technologie                | 3.6%  | Technologie de l'information |
| LEGRAND SA            | France    | Industries                 | 3.4%  | Industries éco-efficientes   |
| AUTO1 GROUP           | Allemagne | Services aux consommateurs | 3.3%  | Economie circulaire          |
| ELIS                  | France    | Industries                 | 3.2%  | Economie circulaire          |
| ASM INTERNATIONAL NV  | Pays-Bas  | Technologie                | 3.2%  | Technologie de l'information |
| L'OREAL               | France    | Biens de consommation      | 3.1%  | Economie circulaire          |
| SAP AG                | Allemagne | Technologie                | 2.8%  | Technologie de l'information |

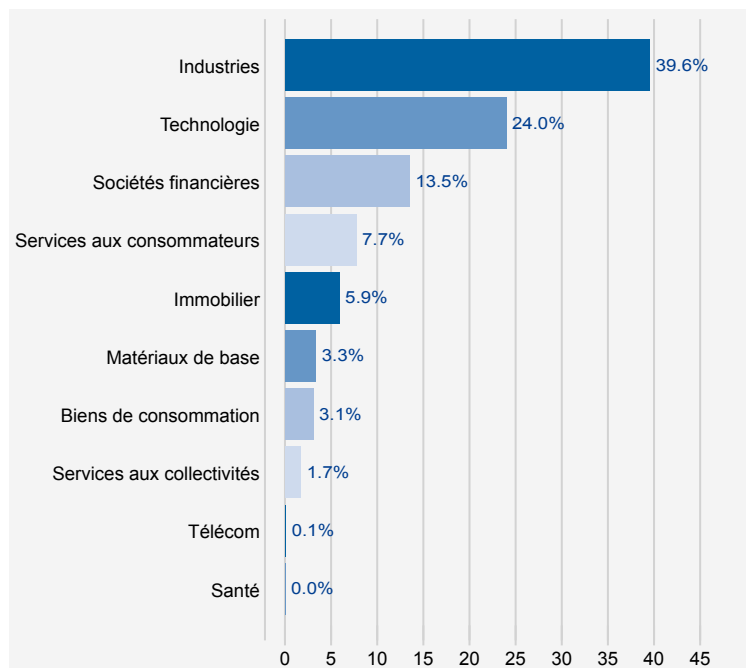
## CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

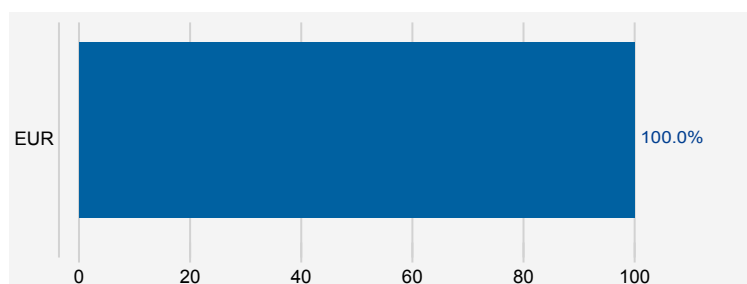
### Répartition géographique \*



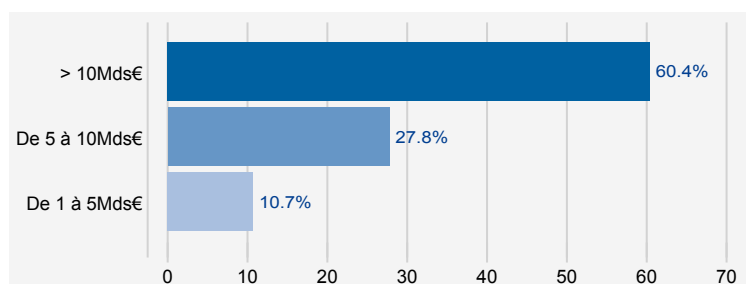
### Répartition sectorielle \*



### Répartition par devise \*



### Répartition par capitalisation \*



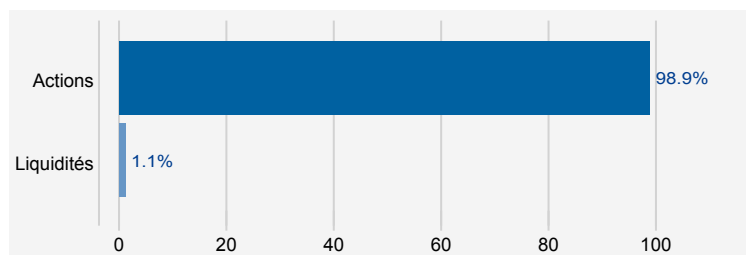
\* Pourcentage du portefeuille investi en actions titres vifs hors dérivés

## VALORISATION 2026

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| Multiple de capitalisation des bénéfices - Ratio P/E | 21x |
| Croissance des bénéfices par action                  | 21% |
| EV/EBIT                                              | 13x |
| Rendement                                            | 3%  |

Source Bloomberg / Dorval AM

### Répartition par classes d'actifs



## ANALYSE DE RISQUE

| Ratio                 | 1 an  | 3 ans | 5 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| Ratio de Sharpe       | 0.76  | 0.38  | 0.13  |
| Bêta                  | 0.95  | 0.99  | 1.01  |
| Alpha                 | -0.11 | -0.06 | -0.08 |
| Ratio d'information   | -1.91 | -0.70 | -0.81 |
| Volatilité - Part R   | 17.02 | 16.05 | 17.45 |
| Volatilité indicateur | 17.37 | 15.28 | 16.29 |
| Tracking Error        | 4.07  | 5.58  | 5.64  |

| Ratio                      | Valeur  | Date                        |
|----------------------------|---------|-----------------------------|
| Gain maximum enregistré    | 151.81% | du 18/03/2020 au 18/06/2026 |
| Perte maximale enregistrée | -55.72% | du 09/08/2018 au 18/03/2020 |
| Délai de recouvrement      | 2170    | jours                       |
| Fréquence de gain          | 54.08%  | par mois                    |

CARACTÉRISTIQUES

Table with 2 columns: Feature (e.g., Forme juridique, Domicile juridique) and Value (e.g., FCP, France, Oui).

Table with 2 columns: Feature (e.g., Date de création, Date de 1ère VL de la part) and Value (e.g., 22 juin 2018, Caceis Bank France).

Table with 2 columns: Feature (e.g., Règlement des rachats, Décimalisation de la part) and Value (e.g., J + 2 ouvrés, Oui, Un millième de part).

Commission de surperformance
20% de la surperformance en territoire positif par rapport à l'indicateur de référence (voir en page 8)

REPORTING DE PERFORMANCE ESG

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

APPROCHE ET METHODOLOGIE ISR

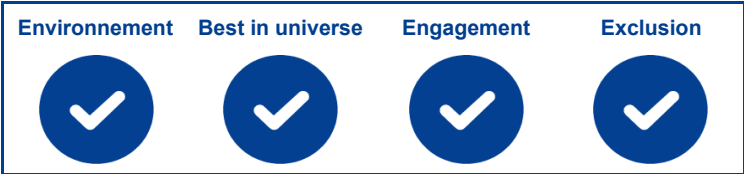
En tant qu'investisseur de long terme, nous sommes convaincus de notre rôle à jouer pour orienter l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable. Une transition pour laquelle notre engagement incite et influence les acteurs de l'économie réelle à adapter leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ; un statut d'investisseur responsable qui nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Dorval European Climate Initiative est né de la volonté de conjuguer une philosophie d'investissement construite autour de 4 principes directeurs que sont : l'initiative, l'impact, l'alignement et la transition. Cette stratégie environnementale s'établit autour des 3 grands piliers fondamentaux de l'investissement : Intentionnalité, Additionnalité et Mesurabilité.

Labellisé ISR et Greenfin, le fonds Dorval European Climate Initiative (« Article 9 » au sens de la réglementation SFDR) a pour objectif de contribuer au financement d'entreprises européennes majoritairement de la zone euro, développant des solutions à des problématiques environnementales.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies et sur notre rapport climat, consultez notre site internet : https://www.dorval-am.com/fr\_FR/notre-expertise-esg/

STRATEGIES ESG



NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

Table with 6 columns: ESG, E, S, G, Couverture. Rows include Fonds (74.0), Univers d'investissement (67.7), and Ecart en % (+9.3%).

Couverture : Calculée en pourcentage de l'actif hors liquidités

METHODOLOGIE PROPRIETAIRE DE NOTATION

Fondée sur les informations issues de nos partenaires MSCI, Ethifinance et ISS et de données de recherche interne, notre méthodologie propriétaire ESG permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds.

Elle repose sur les principes suivants :

\* Détermination et pondération interne des enjeux ESG après prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation

\* Notation ESG de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci

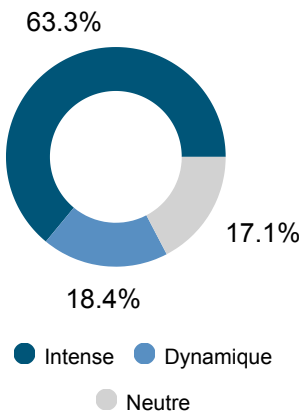
Les équipes de gestion et les analystes financiers et extra financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux.

La note extra financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E, S et G. L'exclusion de 30% de l'univers d'investissement concerne les sociétés les moins bien notées et celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers. Les émetteurs ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière globale est inférieure à 40.

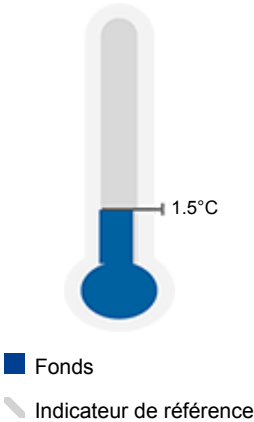
Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe. Notre méthodologie place la Gouvernance au coeur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. L'approche best-in universe (cf Définitions) peut créer des biais sectoriels assumés.

MESURE ENVIRONNEMENT

REPARTITION DES ENTREPRISES EN FONCTION DE LEUR PART VERTE



AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE POTENTIELLE D'ICI 2050 \*



Les entreprises sont réparties selon l'exposition de leur chiffre d'affaires aux 8 éco-activités : Intense (>50%), Dynamique (10-50%) et Neutre (<10%)

\* Cette modélisation peut faire appel à des estimations et le scope 3 n'est pas pris en compte par notre prestataire dans le calcul de cet indicateur.

NOTATION DES 5 PREMIERES LIGNES DU FONDS

Table with 6 columns: ESG, E, S, G, Poids. Rows list top companies: KONECRANES OYJ, SCHNEIDER ELECTRIC SE, KLEPIERRE, ASML HOLDING, and LEGRAND SA.

19%

Fonds

Pourcentage d'alignement à la taxonomie (% du chiffre d'affaires) du fonds par rapport à son engagement minimum.

15%

Engagement minimum

77%

Fonds

Pourcentage d'entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont approuvés par le SBTi

65%

Univers d'investissement

REPORTING DE PERFORMANCE ESG

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

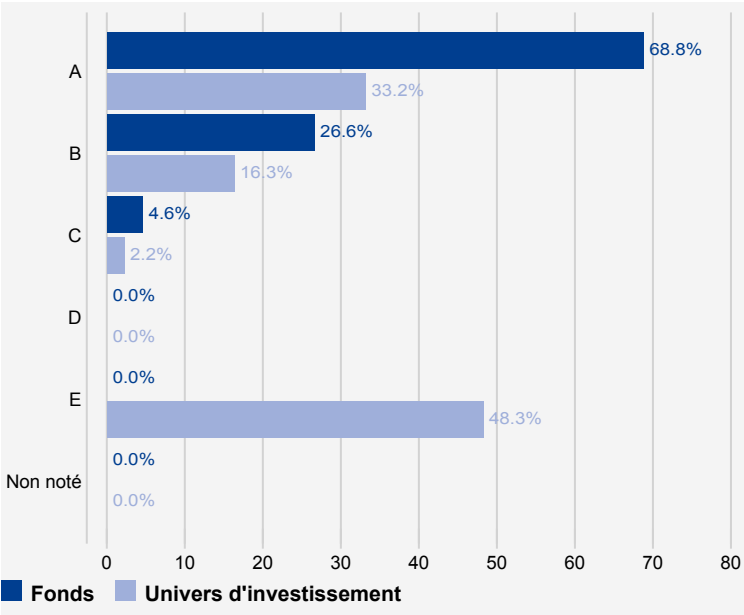
PERFORMANCE ESG DU FONDS

L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux premiers indicateurs d'intensité ESG suivants :

| Indicateur                                         | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Evaluation ESG |         |        | Couverture |         | Evaluation ESG N-1 & N-2 |         |       |         |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|--------|------------|---------|--------------------------|---------|-------|---------|
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Fonds          | Univers | Δ      | Fonds      | Univers | 2025                     |         | 2024  |         |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                |         |        |            |         | Fonds                    | Univers | Fonds | Univers |
| Part verte                                         | Le Fonds a pour objectif d'investir majoritairement dans des entreprises développant des solutions répondant à des problématiques environnementales. Cet indicateur est mesuré au travers de l'estimation du pourcentage du chiffre d'affaires des sociétés exposé aux 8 éco-activités telles que définies par le référentiel du label Greenfin. | 59.2%          | 22.5%   | 2.6x   | 100.0%     | 63.8%   | 56.8%                    | 22.5%   | 59.0% | 26.0%   |
| Intensité carbone (tCO2e/M€ de chiffre d'affaires) | Cet indicateur est mesuré sur les émissions de scopes 1, 2 et 3 rapportées en millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés par les entreprises. Les émissions de scope 3 sont intégrées au périmètre lorsqu'elles sont disponibles, même si leurs comptabilisations présentent des limites.                                                   | 576.5          | 1600.0  | -64.0% | 100.0%     | 100.0%  | 511.8                    | 1600.0  | 565.0 | 1470.7  |
| Taux d'investissement durable                      | Un investissement est considéré durable, s'il passe 3 étapes successives et disqualifiantes :<br>- Contribution positive à un objectif E ou S<br>- Absence de préjudice important – (DNSH)<br>- Bonnes pratiques de gouvernance                                                                                                                  | 98.9%          | 58.5%   | 1.7x   | 100.0%     | 100.0%  | 98.9%                    | 58.5%   | 97.0% | 55.0%   |

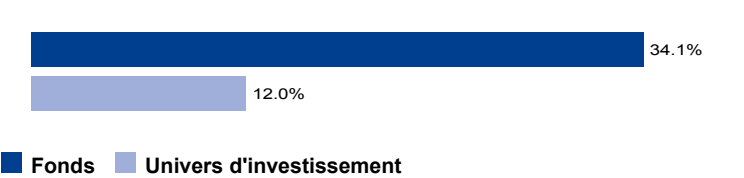
Sources : Dorval AM, Bloomberg, MSCI, ONU
Couverture : Calculée en pourcentage du poids total des sociétés

REPARTITION DE LA NOTATION ESG PAR QUINTILE



Sources: Méthodologie de notation propriétaire RAISE

LA CONTRIBUTION A LA TRANSITION CLIMATIQUE (EN %)



Le taux de contribution à la transition mesure la part des émetteurs des secteurs à fort impact climatique (NACE A à H et L) ayant un plan de transition crédible, aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cet indicateur repose sur l'évaluation des trajectoires de décarbonation, des moyens et de la gouvernance des entreprises pour leur transition climatique.

Sources: Méthodologie de notation propriétaire RAISE

POUR EN SAVOIR PLUS

Nos pratiques extra-financières peuvent également s'illustrer au travers de nos actions d'engagement et de nos statistiques de votes, le rapport climat et le rapport PAI du fonds. N'hésitez pas à cliquer sur les liens ci-dessous pour les découvrir.

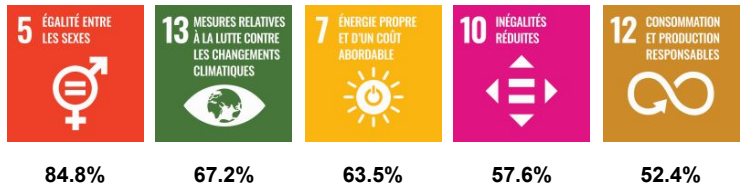
Plateforme VDS  
Statistiques de votes

Rapport climat

Rapport PAI

Rapport d'engagement

LES 5 PRINCIPALES CONTRIBUTIONS AUX ODD (EN % DU FONDS)



La somme des ODD peut être supérieure à 100%, toutes les valeurs contribuant à un ou plusieurs ODD. Fondés sur les données de MSCI, les calculs reposent sur l'alignement des sociétés aux 17 Objectifs de Développement Durable pondéré du poids des sociétés dans le fonds.

ILLUSTRATION D'UNE ECO-ACTIVITE

Energies vertes

Le développement des énergies vertes constitue un pilier majeur de la décarbonation : atteindre une économie mondiale neutre en carbone nécessitera en moyenne 3,5 trillions de dollars d'investissements par an d'ici 2050, dont 70% dédiés à la production, au transport et à la distribution d'énergies bas carbone. Accélérer le déploiement de solutions renouvelables est ainsi indispensable pour bâtir un système énergétique résilient et compatible avec les objectifs climatiques internationaux. La transformation du secteur contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable « Énergie propre et à un coût abordable » et « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ».

Sources : Commission européenne, Energy Transition Commission

### DÉFINITIONS

Reporting mensuel au 31 juillet 2026

**Active share ou "part active"** : L'active share évalue la différence de composition d'un portefeuille actions par rapport à son indicateur de référence. Nous calculons : somme des valeurs absolues des différences des poids entre le fonds et l'indicateur de référence divisée par deux.

**Alpha** : coefficient qui mesure l'excédent de performance, positif ou négatif, réalisé par un fonds par rapport à ce que son risque de marché (mesuré par son indicateur de référence) peut justifier. Nous calculons :  $\text{Alpha} = \text{MoyenneFonds} - (\text{MoyenneIndice} * \text{Beta})$ .

**Bêta** : Sensibilité d'un fonds aux mouvements de marché (représenté par son indicateur de référence). Un bêta supérieur à 1 indique que le fonds amplifie les évolutions de son marché de référence à la hausse comme à la baisse. Au contraire, un bêta inférieur à 1 signifie que le fonds a plutôt tendance à moins réagir que son marché de référence. Nous calculons :  $\text{Beta} = \text{CovarianceFondsIndice} / \text{VarianceIndice}$  ; • **CovarianceFondsIndice** : la covariance des performances hebdomadaires du fonds et de l'indicateur de référence ; • **VarianceIndice** : la variance des performances hebdomadaires de l'indice ; • **MoyenneFonds**, **MoyenneIndice** : les moyennes des performances hebdomadaires du fonds et de l'indice.

**Croissance des bénéfices par action** : Evolution des bénéfices des sociétés dans lesquels le fond est investi, pondéré par le poids de ces actions dans le fonds.

**Délai de recouvrement** : Temps exprimé en jour que le fonds met pour dépasser la plus haute valeur liquidative sur la période indiquée.

**DNR** : Dividendes nets réinvestis

**L'ESTR** (European Short Term Rate) est un nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la Banque Centrale Européenne (BCE), qui remplace progressivement un autre taux court, l'EONIA, depuis le 2 octobre 2019. L'ESTR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs Banques européennes.

**EV/EBIT** : Ce ratio consiste à diviser la valeur d'entreprise par le résultat d'exploitation. Ce ratio permet de déterminer la vitesse à laquelle un investisseur sera remboursé de son investissement dans une entreprise qu'il reprend intégralement.

**Fréquence de gain** : Ratio du nombre d'observations positives sur le nombre total d'observations depuis la création du fonds.

**Gain maximal enregistré** : Gain maximal enregistré historiquement par le fonds.

**Perte maximale enregistrée** : Perte maximale enregistrée historiquement par le fonds.

**Ratio d'information** : Le ratio d'information représente la performance relative du fonds ajustée pour chaque point de volatilité consenti par rapport à l'indicateur de référence du fonds. Nous calculons :  $\text{RatioInfo} = \text{MoyenneDiff} / \text{StdDevDiff}$  ; • **MoyenneDiff** : La moyenne des différences de performances entre le fonds et l'indicateur de référence ; • **MoyenneStdDev** : L'écart type des différences de performances entre le fonds et l'indicateur de référence.

**Ratio P/E** : Le PER se calcule en divisant le cours d'une action par le bénéfice net par action. Le PER permet d'évaluer la valeur d'un titre par rapport aux prix des titres de sociétés du même secteur : plus le PER est faible, plus l'action est considérée comme bon marché.

**Ratio de Sharpe** : Indicateur de la surperformance du fonds par rapport au taux sans risque divisé par le risque pris (volatilité du fonds). Le ratio de Sharpe mesure la performance marginale par unité de risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé plus le fonds à un rendement ajusté du risque élevé. Nous calculons :  $\text{RatioInfo} = (\text{PerfsFondsAnnualise} - \text{TauxSansRisque}) / (\text{FondsStdDev} * \text{Sqrt}(52))$  ; • **PerfsFondsAnnualise** : la performance annualisée du fonds sur l'horizon ; • **TauxSansRisque** : La performance annualisée de l'ESTER sur l'horizon ; • **FondsStdDev** : L'écart type des performances du fonds.

**Rendement** : Le rendement correspond au taux de rendement des actions. Ce rendement correspondant au montant des dividendes versés par les sociétés dans lesquels le fond est investi, divisé par le prix de ces actions.

**Risques** : Les données de risques se calculent sur un horizon donné en consommant les performances hebdomadaires.

**Tracking Error** : Elle représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indicateur de référence. Un tracking error élevé implique un écart important, à la hausse comme à la baisse, du fonds à l'indicateur de référence.

**Volatilité** : Amplitude de variation d'un instrument financier sur une période donnée. Une volatilité élevée signifie que le cours du titre varie de façon importante, et donc que le risque associé à la valeur est grand.

### DEFINITIONS DES STRATEGIES ISR (REPORTING ESG)

**Best-in-universe** : L'approche « Best-in-universe » consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

**Eco-activités** : activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme – Source : définition internationale de l'OCDE et d'Eurostat.

**Engagement** : La stratégie d'engagement comprend à la fois l'engagement actionnarial individuel (l'exercice de ses droits de vote et les échanges directs et constructifs avec des entreprises avec un suivi sur le long terme) et l'engagement actionnarial collaboratif (à travers différentes instances de places influentes) que la société de gestion met en œuvre pour inciter les entreprises et/ou décideurs publics à prendre en compte les critères extra financiers.

**Exclusion** : La stratégie d'exclusion regroupe à la fois l'exclusion sectorielle (secteurs jugés néfastes pour la société) et l'exclusion normative (les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et les entreprises sujettes à des controverses qu'elle estime incompatibles avec ses valeurs).

**Label Greenfin** : Créé par le ministère français de la Transition Ecologique, ce label public garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Être labellisé Greenfin, c'est permettre la mobilisation d'une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

**Label ISR** : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr). Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

**Part verte** : L'équipe de gestion a défini 3 catégories d'intensité verte : • **Intense** : Sociétés dont plus de 50% du CA provient d'au moins une des éco-activités mentionnées ; • **Dynamique** : Sociétés dont 10 à 50% du CA provient d'au moins une des éco-activités mentionnées ; • **Neutre** : Sociétés dont moins de 10% du CA provient d'au moins une des éco-activités mentionnées.

**SBTi** : L'Initiative Science Based Targets (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Global Compact des Nations Unies, du World Resource Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). L'initiative vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le climat.

Les émissions de **scope 1** concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité. Les émissions de **scope 2** concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie. Les émissions de **scope 3** concernent les émissions émises indirectement lors des différentes étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.).

### COMMISSION DE SURPERFORMANCE

La Société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de 5 ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Toutes les données concernant l'OPCVM sont extraites de l'inventaire comptable et de Bloomberg pour les indices et les caractéristiques des valeurs détenues en portefeuille.

Ce document promotionnel est un outil de présentation et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le DIC/KID doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Dans l'hypothèse où l'OPCVM fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié. Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le DIC/KID (document d'informations clés). Pour une information complète sur les orientations stratégiques et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DIC/KID et des autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com) ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion.

## DORVAL ASSET MANAGEMENT

Société anonyme au capital de 964 968 euros

RCS Paris B 391392768 - APE 6630 Z - Agrément AMF n° GP 93008 - Adresse de l'AMF : 17, place de la Bourse 75002 Paris

Siège social : 31, avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris

[www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

## CONTACTS : DORVAL ASSET MANAGEMENT

31, avenue Pierre 1er de Serbie  
CS71851  
75781 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 69 90 44  
[www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

### Arthur DAVID-BOYET

T : +33 1 83 75 81 28 - [arthur.david-boyet@dorval-am.com](mailto:arthur.david-boyet@dorval-am.com)

### Géraldine JOSEPH

T : +33 7 88 43 53 66 - [geraldine.joseph@dorval-am.com](mailto:geraldine.joseph@dorval-am.com)

### Rénald SEGARD

T : +33 6 86 40 57 86 - [renald.segard@dorval-am.com](mailto:renald.segard@dorval-am.com)



**DORVAL**  
ASSET MANAGEMENT  
DONNER DE LA VALEUR À VOS VALEURS



## MENTIONS LÉGALES DU DISTRIBUTEUR NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Reporting mensuel au 31 juillet 2026



Le présent document a été rédigé par Dorval Asset Management. La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. Le fonds ne peut pas être vendu dans toutes les juridictions ; l'autorité de tutelle locale peut limiter l'offre et la vente de ses actions exclusivement à certains types d'investisseurs.

Le traitement fiscal de la détention, de l'acquisition et de la cession des actions ou parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur, et peut changer. Veuillez consulter votre conseiller financier si vous avez des questions. Il est de la responsabilité de votre conseiller financier de s'assurer que l'offre et la vente des actions du fonds sont conformes aux lois nationales en vigueur.

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Les thèmes et processus d'investissement, ainsi que les participations et les caractéristiques du portefeuille, sont valides à la date indiquée et peuvent être modifiés. Les références faites à un classement, une note ou une récompense ne sont pas une garantie des performances futures et fluctuent au fil du temps. Le présent document n'est pas un prospectus et ne constitue pas une offre d'actions. Les informations du présent document peuvent être ponctuellement mises à jour et peuvent être différentes des informations des versions antérieures ou futures du présent document.

Pour de plus amples informations concernant ce fonds, y compris les frais, dépenses et risques, veuillez contacter votre conseiller financier pour obtenir gratuitement un prospectus complet, un document « Informations clés », une copie des Statuts, les rapports semestriels et annuels et/ou d'autres documents et traductions inhérents à votre juridiction. Pour identifier un conseiller financier dans votre juridiction, veuillez contacter [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Si le fonds est enregistré dans votre juridiction, ces documents sont également disponibles gratuitement dans les bureaux de Natixis Investment Managers International ([www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)) et des agents payeurs/représentants.

### NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société Anonyme au capital de 178 251 690 euros

RCS Paris n° 453 952 681

43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

[www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

### Dorval Asset Management - Un affilié de Natixis Wealth Management

Société anonyme au capital de 964 968 euros

RCS Paris B 391392768 - APE 6630 Z - Agrément AMF n° GP 93008 - Adresse de l'AMF : 17, place de la Bourse 75002 Paris

Siège social : Dorval Asset Management - 31, avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris

Tél. +33 1 44 69 90 44

[www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

### Natixis Wealth Management

31 avenue Pierre 1er de Serbie, CS 61850 75781 Paris Cedex 16 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 70 00 - Fax : +33 (0) 1 58 19 70 70 - [www.wealthmanagement.natixis.com](http://www.wealthmanagement.natixis.com)

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 166 117 719,46 euros - 306 063 355 RCS Paris TVA : FR 08 306 063 355

Établissement de crédit agréé par Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Courtier d'assurances n° ORIAS 07 006 332 - Siège social : 115, rue Montmartre - 75002 Paris

Titulaire de l'identifiant unique REP papiers - n° FR329789\_03PTTW délivré par l'ADEME.

